

MUNICIPALITE DE TAVANNES

CONTRAT/TARIF DE LOCATION DE LA BUVETTE DU TELESKI « SOUS LE MONT »

La Municipalité de Tavannes, propriétaire, loue à :

.....

représenté par

qui se déclare(nt) solidairement responsable(s) au sens de l'art. 143 CCS, les locaux de la buvette du téléski « Sous le Mont ».

La location est fixée à Fr. 150.-- par jour, à payer d'avance, et de Fr. 250.-- par jour pour les personnes et sociétés externes à la localité.

Pour chaque jour de location supplémentaire, le montant s'élèvera à 50 % du prix du premier jour.

Le tarif ci-dessus sera appliqué strictement. Aucune faveur ne sera accordée, à l'exception de manifestations destinées aux enfants des écoles.

Le prix de location comprend les frais d'éclairage.
Le matériel manquant ou détérioré sera facturé au prix de remplacement.

Le locataire s'approvisionnera en eau potable et évacuera ses déchets.

But de la location :
(type d'activité)

Date(s) et heures de l'activité :

Remarques :

Responsabilité civile :
- Nom de la Cie d'assurance :
- No de la police d'assurance:

Signé et daté par le locataire :

Au nom du Conseil municipal
Le président : Le secrétaire :

Location de Fr. _____ payée, le Le responsable des bâtiments :

Annexe : règlement d'utilisation
Copie à : responsable des installations